

85

Commission permanente
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. MARTIN

50018

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Restructuration et extension du collège Pierre de Dreux à Saint-Aubin-du-Cormier - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 17 juin 2016 et 14 décembre 2017 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 30 mars 2020, 27 septembre 2021 et 8 avril 2024 ;

Expose :

La mission de maîtrise d'œuvre concernant l'opération de restructuration et extension du collège Pierre de Dreux à Saint-Aubin-du-Cormier a été confiée, par marché n° 2021-0456 notifié le 12 octobre 2021, à l'équipe de maîtrise d'œuvre GUINEE POTIN Architecte (mandataire) / OTEIS (structures, fluides, sécurité des systèmes d'incendie, économiste, ordonnancement, pilotage et coordination voiries et réseaux divers) / LALU (paysagiste) / ACOUSTIBEL (acousticien) / PROCESS CUISINES BLANCHISSERIES (cuisiniste).

La Commission permanente du 8 avril 2024 a approuvé l'avant-projet définitif réalisé par cette équipe, ainsi que l'estimation définitive des travaux à hauteur de 12 985 172,98 euros hors taxes, soit 15 582 207,58 euros toutes taxes comprises (valeur juin 2020).

Un avenant a déjà été notifié à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Celui-ci porte sur la modification du siège social de la société LALU, la forme et l'usage.

Le coût des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre doivent être actés par un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre, passé avec le groupement GUINÉE POTIN (mandataire) / LALU / OTEIS / ACOUSTIBEL / PROCESS CUISINES.

L'augmentation de l'enveloppe travaux correspondant à la prise en compte des différents diagnostics du bâtiment existant ainsi qu'à des modifications et des ajustements du programme intervenus au cours des études d'avant-projet conduit à une augmentation du forfait de rémunération du maître d'œuvre de 394 642 euros hors taxes (+ 34,45 %) portant le montant du marché de 1 145 462,20 euros hors taxes à 1 540 104,20 euros hors taxes.

Les éléments justifiant cette évolution sont les suivants :

- + 93 962 euros hors taxes pour la mission de base ;
- + 293 180 euros hors taxes pour les études complémentaires ;
- + 7 500 euros hors taxes pour la mission ordonnancement, pilotage et coordination.

La Commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 17 septembre 2024 a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 2 au marché n° 2021 - 0456 pour un montant de 394 642 euros hors taxes.

S'agissant d'une augmentation supérieure à 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au marché n° 2021 - 0456, relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre, concernant l'opération de restructuration et extension du collège Pierre de Dreux à Saint-Aubin-du-Cormier, à passer avec le groupement

GUINÉE*POTIN (mandataire) / LALU / OTEIS / ACOUSTIBEL / PROCESS CUISINES pour un montant de 394 642 euros hors taxes, soit 473 570,40 euros toutes taxes comprises.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242778

Pour extrait conforme